

ÉDUCATION ET DÉFENSE EN L. P.

Une éducation à la défense suppose évidemment pour l'enseignant qu'il s'interroge sur ce que le concept recouvre. Celui-ci est essentiellement défini par l'ordonnance du 7 janvier 1959 qui réactualise le concept de défense globale en l'adaptant au monde moderne et en envisageant le cadre communautaire par l'extension de ses dispositions à un ensemble plus large.

La défense des intérêts :

Du fait de sa position de puissance mondiale (même si celle-ci recule), de par le modèle culturel, politique, économique et social qu'elle représente, la défense des intérêts vitaux se double pour la France d'un devoir de défense des intérêts de puissance. Elle doit ainsi contribuer à assurer sa propre sécurité, mais elle a aussi le devoir d'assurer celle des autres, par prévention et résolution des crises, notamment en Europe et de contribuer au maintien de la stabilité internationale. Refuser de tenir ce rôle, ce serait réduire la France à terme au rôle de puissance secondaire, voire de puissance assistée. C'est ce qu'avait compris le Général De Gaulle lorsqu'il a mis en œuvre la politique d'indépendance nationale en dotant le pays de la force de frappe nucléaire et en sortant en 1966 le pays de l'organisation militaire de l'OTAN. Ce rôle, actif, peut être militaire et s'exercer dans un cadre européen ou (et) international dans une déclinaison militaire (cela a été le cas au Kosovo, ça l'est en Côte d'Ivoire) ou politique (l'opposition présidentielle et à l'ONU de la France à l'intervention en Irak).

Dans l'obligation de faire face, d'un côté à la toute puissance états-unienne, de l'autre, à l'émergence de puissances nouvelles, la France voit sa place sur la scène internationale contestée. De puissance mondiale à la veille de la seconde guerre mondiale, elle tend à être représentée aujourd'hui comme une puissance moyenne, voire secondaire. L'inscription de son action à une échelle européenne (Europe de la défense) doit contribuer à lui donner une dimension nouvelle.

La défense des intérêts stratégiques est également nécessaire à la défense des intérêts vitaux : maintien de la paix sur le continent européen et dans les zones qui le bordent à l'est et au sud ; importance particulière du bassin méditerranéen et du Proche-Orient ; espaces essentiels à l'activité économique du pays et à la liberté des échanges et des communications, sécurité des approvisionnements, notamment en pétrole et gaz.

La défense civile, enfin, est un des piliers de la défense globale : assurer la sécurité générale du territoire, protéger les organismes ou installations qui conditionnent le maintien des activités indispensables à la vie des populations, prendre en matière de protection civile les mesures de prévention et de secours, lutte contre les risques naturels, incendies de forêts, risques technologiques et écologiques majeurs... Il s'agit de conserver autant le patrimoine que l'appareil de production.

La défense des valeurs :

Jugées universelles, c'est en leur nom que les troupes françaises se sont battues depuis la Révolution. Elles prennent appui sur notre devise républicaine : la liberté, toutes les libertés, de voyager, de s'exprimer, de la presse, des associations, des partis politiques ou des syndicats... y compris celle de résister à l'oppression (cf. la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen). Mais aussi principes d'égalité et de fraternité. Ces valeurs, issues de la philosophie des Lumières, que l'on a considérées et que l'on continue de considérer comme universelles trouvent leur prolongement dans la défense des principes de la démocratie.

Cette défense est également au service de la paix dans le monde et des principes humanitaires. C'est dans le prolongement de ces valeurs que se déplace aujourd'hui l'objet de défense, dans les cadres de l'UE ou de l'ONU. L'intervention en Côte d'Ivoire est aussi marquée par la volonté d'éviter une répétition de ce qui s'est passé au Rwanda.

La défense culturelle est justifiée par le fait que « l'exception française » mérite d'être défendue, à l'extérieur comme à l'intérieur, dans un monde où la culture tend à prendre un aspect monolithique. La langue française, le patrimoine historique et culturel méritent d'être défendus face à la toute puissance anglophone.

À l'intérieur, la défense culturelle est un enjeu essentiel de notre temps à une époque où l'individualisme distend considérablement les liens entre les citoyens et la nation et fait perdre de vue le transfert des valeurs républicaines et démocratiques : éducation à la solidarité et à la cohésion sociale (famille, école) prolongée par l'appel de préparation à la défense et au parcours citoyen,

prolongée éventuellement par la poursuite d'activités volontaires (dans un service de sécurité et de défense ou dans des actions bénévoles en appui d'utilité publique – tâches d'accueil, d'insertion et d'urgence sociale par exemple – ou d'organisations de solidarité internationale – actions humanitaires par exemple).

I. Programmes et textes.

La loi du 26 octobre 1997 portant réforme du service national fait obligation d'un enseignement de la défense, chapitre IV, article L.114.1 : « À partir de la rentrée 1998, les principes et l'organisation de la défense nationale font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des programmes des établissements du second degré des premier et second cycles. Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armées-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. »

Les programmes d'histoire, de géographie et d'ECJS de tous les cycles d'étude du L.P. accordent de nombreuses possibilités d'aborder ces questions dans un cadre disciplinaire ou pluridisciplinaire. Ils permettent également de s'interroger sur le concept de défense et son évolution.

EN HISTOIRE, la défense est davantage envisagée dans une perspective **de protection des intérêts fondamentaux**, qu'ils soient **vitaux** (intégrité du territoire, libre exercice de la souveraineté et protection des populations), **stratégiques** (maintien de la paix et préservation des espaces essentiels à l'activité économique du pays et à la liberté des échanges) ou **de puissance** (responsabilité de la France sur la scène internationale).

En classe de C.A.P. : parmi les sept sujets d'étude au programme, celui des « guerres et conflits contemporains » invite notamment à étudier les « types de guerres et de conflits au XXème siècle » ainsi qu'un « conflit territorial ou identitaire, actuel ou récent ».

En classe de B.E.P., l'étude de la Seconde Guerre Mondiale, des Relations Internationales après 1945, de la décolonisation (Seconde Professionnelle) ou, enfin, de la place de la France dans le monde (Terminale) laisse une large place aux questions de défense, au rôle de l'armée et aux relations armées-Nation.

En classe de Terminale Baccalauréat Professionnel, un chapitre est consacré à « l'évolution des rapports de puissance dans le monde depuis le milieu du XIXème siècle », notamment dans ses aspects géopolitiques et militaires. Il peut conduire à étudier le rôle joué par les armées tant dans la rivalité que la France a pu entretenir avec les autres états européens pour la possession d'espaces terrestres et maritimes que dans l'établissement d'un pouvoir politique, administratif, militaire et culturel de ces mêmes espaces.

EN GÉOGRAPHIE, il est possible d'aborder **les composantes de la défense globale** autres que celle de la défense armée. Les entrées sont multiples.

Défense civile : prévention et lutte contre les risques naturels ou technologiques et écologiques majeurs. En C.A.P., le thème « L'Homme et sa planète aujourd'hui » propose ainsi deux sujets d'étude « Les sociétés face aux risques naturels et technologiques » et « La gestion d'une ressource : l'eau ». En B.E.P., les questions de « la gestion des ressources » ou de « l'environnement » permettent également d'aborder le sujet.

Défense économique (prévention des risques dans des domaines d'activités divers allant du contrôle des transferts de technologies sensibles au maintien du fonctionnement services publics essentiels à la vie nationale) **et culturelle**.

Les deux thèmes des programmes de C.A.P. « Culture mondiale et pluralité des cultures » et « La démocratie contemporaine en France et en Europe » représentent un excellent point d'accroche.

Les programmes d'histoire et de géographie insistent sur les approches à différentes échelles. De nombreux phénomènes peuvent (et doivent) être envisagés aux échelles locale, régionale, nationale, continentale et mondiale.

D'autre part, le concept ancien, mais à nouveau d'actualité, de défense globale se doit d'être étudié dans le cadre élargi à l'Europe.

Enfin, les deux disciplines offrent des prolongements possibles **EN ECJS**.

En classe de 1^{ère} Baccalauréat Professionnel, le chapitre de géographie « les citoyens et leurs territoires » permet de réfléchir aux différents espaces d'exercice de la citoyenneté, de la commune à l'Europe. L'entrée par l'étude de cas est évidemment à privilégier.

Les programmes d'ECJS des classes de B.E.P. et Baccalauréat Professionnel invitent à réfléchir sur « l'exercice de la citoyenneté et les devoirs du citoyen ». Une réflexion critique peut être menée sur le devoir de défense, la guerre et la paix, la place des forces armées dans le nouveau contexte international, la sécurité collective, la mémoire collective et les engagements humanitaires. Cette réflexion peut accompagner les actions obligatoires menées par l'école dans le cadre de l'appel de préparation à la défense.

II) Quelques expériences :

➤ **L.P. L. de Vinci Montpellier** : une classe de Seconde Professionnelle ETE (Équipement Technique Énergie) a conduit une semaine d'action en partenariat avec l'IHEDN (Institut des Hautes Études de la Défense Nationale) et l'EAI (École d'Application de l'Infanterie) sur le site militaire de Viols le Fort. Cette action a été étendue à l'ensemble du L.P. Des ateliers ont permis pendant cinq jours à l'ensemble des élèves (et des enseignants du L.P. !) des activités variées allant de la course d'orientation au secourisme et au brancardage. Les objectifs de ce partenariat mêlant activités éducatives et actions citoyennes étaient multiples.

- Pour tous : connaissance réciproque (Éducation Nationale et Défense).
- Pour les élèves du L.P. : découverte de la vie en équipe, de l'esprit de solidarité, sens de l'émulation et de la compétition, respect de l'environnement, développement du sens civique.
- Pour la défense : ouverture de l'armée à la jeunesse et opération de communication, diffusion de l'esprit de défense.

➤ **L.P. Ch. De Gaulle SÈTE** : la signature d'une charte de jumelage entre le lycée professionnel et le porte-avions Ch. De Gaulle permet de tisser des liens Armée Jeunesse. Elle offre également des possibilités d'ouverture encore plus grandes en donnant à des élèves la possibilité d'effectuer leur période de formation en entreprise sur le porte-avions. Enfin, elle a conduit à aborder l'éducation à la défense par le biais d'un concours sur le thème : « *La France et la notion de défense* ».

➤ **L.P. Ch. Renouvier Prades** propose deux projets.

- En partenariat avec l'armée, une étude sur les forteresses militaires autour de la frontière.
- Un travail mené à partir d'un événement (la rafle de la police allemande le 17 décembre 1943 à Perpignan et Font Romeu) pourrait conduire à s'interroger sur le rôle et les acteurs de la défense.

➤ **L.P. Joliot Curie SÈTE** : une étude de la guerre à travers les textes et les commémorations en classe de Baccalauréat professionnel propose une entrée pluridisciplinaire.

➤ **L.P. G. Pompidou Castelnau le Lez** : un débat en ECJS sur le thème de « la légitime défense » pourrait être filmé.